



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 14 août 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, André Lambert, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent, monsieur le maire Marc Bureau.

Monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

CE-2013-1234 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 12, 19, 26 JUIN ET 3 JUILLET AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 18 JUIN ET 2 JUILLET 2013**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 12, 19, 26 juin et 3 juillet ainsi que des séances spéciales tenues les 18 juin et 2 juillet 2013 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2013-1235* **ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 418, RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendements concernant l'entente relative à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

Propriétés/projet
418, rue Saint-Louis

Requérant
Malex, division de transport TFI 18, S.E.C.

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1236*

ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES DU 71 AU 81, RUE JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DU L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 98-2003 et ses amendements concernant l'entente relative à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

Propriétés/projet	Requérant
71 à 81, rue Jean-Proulx	S.E.C. Chartrand

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1237*

ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 41, RUE BOMBARDIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendements concernant l'entente relative à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement, d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville de Gatineau portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

Propriétés/projet
41, rue Bombardier

Requérant
7660421 Canada inc.

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1238

AJUSTEMENT D'HONORAIRES AU MONTANT DE 19 545,45 \$ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA MISE AUX NORMES DE LA VENTILATION À L'ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-599 en date du 28 avril 2010, mandatait la firme Bouthillette Parizeau pour un montant total de 127 548,75 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la mise aux normes de la ventilation à l'édifice Pierre-Papin;

CONSIDÉRANT QU'UN coût supplémentaire pour un montant de 9 887,85 \$, incluant les taxes, a été autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 104108;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande un montant additionnel de 9 657,90 \$, incluant les taxes, pour le redémarrage du projet et les modifications aux plans et devis pour la deuxième phase des travaux de la mise aux normes de la ventilation phase III;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'avenant 1 au montant total de 9 887,85 \$, incluant les taxes, et approuve le deuxième avenant au montant de 9 657,90 \$, incluant les taxes, au contrat de la firme Bouthillette Parizeau, dans le cadre du projet de la mise aux normes de la ventilation phase III, le tout représentant un contrat total de 147 094,50 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10028-006-26872	9 237,90 \$	Honoraires professionnels - Édifices et électricité - Édifice Pierre-Papin
04-13493	420,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1239

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE PONT D'ÉTAGEMENT DU BOULEVARD MAISONNEUVE SURPLOMBANT L'AUTOROUTE 50 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit réaliser les travaux de remplacement du joint de dilatation sur le pont d'étagement du boulevard Maisonneuve surplombant l'autoroute 50;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient se faire durant les mois d'août, septembre ou octobre 2013 pour une période totale d'environ trois jours, incluant les nuits et un dimanche;

CONSIDÉRANT QUE la bretelle en direction des autoroutes 5 Nord et 50 Est sera complètement fermée et une voie sera maintenue en direction du boulevard Fournier durant la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QU'un chemin de détour sera signalé sur les boulevards Fournier, Gréber et la rue Saint-Louis pour diriger les usagers vers l'autoroute 50 Est et vers la 50 Ouest pour diriger les usagers vers l'autoroute 5 Nord;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire réaliser les travaux sur le pont de nuit, selon l'horaire suivant : durant une seule fin de semaine, du vendredi 18 h 00 jusqu'au lundi 14 h 30, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h 00 et 21 h 00, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports du Québec à réaliser des travaux de réfection sur le pont d'étagement du boulevard Maisonneuve surplombant l'autoroute 50 pendant trois jours au cours des mois d'août, septembre ou octobre 2013, selon l'horaire suivant : durant une seule fin de semaine, du vendredi 18 h 00 jusqu'au lundi 14 h 30, incluant les nuits et le dimanche.

QUE ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2013-1240* **RÈGLEMENT NUMÉRO 737-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 400 000 \$ POUR PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE RELATIVE À LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES 1 ET 2 SUR LE BOULEVARD GRÉBER À L'OUEST DE LA RUE DUGAS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 737-2013 autorisant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour payer la quote-part municipale relative à la construction des services municipaux des phases I et II sur le boulevard Gréber à l'ouest de la rue Dugas.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1241 **SOUMISSION 2013 SP 201 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DES USINES D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de produits chimiques aux firmes apparaissant au tableau des prix reçus ci-joint, selon le prix, excluant les taxes, mentionné en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 3 juin 2013, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter du 23 août 2013. Les prix seront fermes pour la durée du contrat sauf pour le chlore liquide, l'acide sulfurique et l'hydroxyde de sodium où les prix seront révisés à la hausse ou à la baisse selon la variation de prix publiés dans le Camford Chemical Report pour le chlore et l'hydroxyde de sodium et le Tampa Sulphur Price Index pour l'acide sulfurique à tous les trois mois à partir du 1^{er} octobre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

Poste	Description
02-41212-636	Usine d'eau potable – Aylmer – Produits chimiques
02-41213-636	Usine d'eau potable – Hull – Produits chimiques
02-41214-636	Usine d'eau potable – Gatineau – Produits chimiques
02-41215-636	Usine d'eau potable – Buckingham – Produits chimiques
02-41410-636	Traitement des eaux usées – Gatineau – Produits chimiques
02-45128-636	Usine – Traitement de lixiviat – Site Cook – Produits chimiques

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1242 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-24 - 134 156,45 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 JUIN 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-24 au montant de 134 156,45 \$ pour la période du 9 au 15 juin 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1243 **SOUMISSION 2013 SP 226 - FOURNITURE D'UN CAMION 3/4 DE TONNE ET D'UN CAMION TRONQUÉ AVEC BOÎTE DE SERVICE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 4 juillet 2013, et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes selon les annexes, à savoir :

Annexe A

Albi Ford Lincoln Joliette inc., 525, route 131, Notre-Dame-des-Prairies, Québec, J6E 0M1, pour la fourniture d'un camion tronqué avec boîte de service au montant total de 47 623,79 \$, incluant les taxes.

Annexe B

Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture d'un camion ¾ de tonne avec l'option de marchepieds au montant total de 31 757,24 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30734-002-26873	30 376,19 \$	Achat de véhicules et équipements - Camion 1/2 tonne
06-30734-012-26874	45 552,74 \$	Achat de véhicules et équipements - Fourgon 1 tonne
04-13493	3 452,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1244* **AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE RELATIVE À LA PATROUILLE DES SENTIERS RÉCRÉATIFS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale ont développé un réseau de sentiers récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif Vélo-services s'est donné comme mandat de patrouiller les sentiers récréatifs de la Ville de Gatineau et de la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale désire contribuer financièrement à la réalisation du mandat de l'organisme :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser monsieur Guy Roy, responsable des protocoles et des équipements récréatifs du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, à signer l'entente à intervenir avec la Commission de la capitale nationale concernant la patrouille des sentiers récréatifs de la Commission de la capitale nationale par l'organisme Vélo-services;
- d'autoriser le trésorier à facturer la Commission de la capitale nationale, comme requis par le protocole, sur réception de cette somme et d'autoriser le trésorier à transmettre ce montant à Vélo-services, le tout sur la présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1245*

ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET DU PRÊT À USAGE AVEC LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'une Politique des loisirs, du sport et du plein air en 2007 qui identifie ses priorités d'actions pour le développement du sport et pour son offre de services au niveau de l'initiation récréative et soutien à l'excellence sportive à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer au développement du sport et du soutien à l'excellence sportive à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme fondé en 2009 s'est donné le mandat de voir au développement du sport et au soutien de l'excellence sportive en offrant des services périphériques aux athlètes et aux entraîneurs de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît le Conseil de développement du sport de Gatineau comme un organisme partenaire pour la réalisation de projets de développement du sport et du soutien à l'excellence sportive à Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente et le prêt à usage à intervenir avec le Conseil de développement du sport de Gatineau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et le prêt à usage;
- d'accorder à l'organisme des services d'une valeur de 23 070 \$, répartie comme suit :
 - l'exemption du coût de location pour les locaux ainsi que la fourniture gratuite de laissez-passer, pour un total estimé à 17 247 \$ au tarif actuel;
 - le solde au montant de 5 823 \$, représentant la contribution de la Ville en biens et services, sera pris à même les postes budgétaires du service concerné;

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au nom de l'organisme Conseil de développement du sport de Gatineau au montant de 100 000 \$ pour l'année 2014, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget de l'année 2014, les sommes nécessaires à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1246 SOUSSION 2013 SP 067 - ACHAT DE VOITURES DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Jacques Olivier Ford, 4405, chemin Chambly, Saint-Hubert, Québec, J3Y 3M7, pour la fourniture de 19 véhicules de patrouille et de circulation selon les annexes A et B incluant l'option, pour un seul véhicule, d'équipements d'urgence et de gyrophare, pour un montant total de 710 608,74 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 juin 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant total de 710 608,74 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-13002-001	392 770,56 \$	Programme de remplacement de véhicules de police - Stationnement 2013
11-13002-002	173 023,65 \$	Programme de remplacement de véhicules de police - Stationnement 2013
18-13004-002	42 277,69 \$	Véhicules et équipements - Plan d'organisation policière
FDI	71 634,09 \$	Dépenses - Véhicules accidentés
04-13493	30 902,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1247 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES ET LA VILLE DE GATINEAU POUR L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES DE FORMATION DE LA CASERNE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE l'Institut de protection contre l'incendie du Québec a comme mandat de développer la formation et la certification des pompiers et pompières du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, en collaboration avec l'Institut de protection contre l'incendie du Québec, a comme mandat de développer la formation et la certification des pompiers et pompières de la région de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ces certifications nécessitent des infrastructures certifiées par l'École nationale des pompiers du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Gatineau possède ce type d'infrastructure certifié;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite mettre ses infrastructures de formation à la disponibilité des commissions scolaires de la région :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service de sécurité incendie de Gatineau de permettre l'accès aux installations de formation au représentant de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et de facturer celle-ci pour les coûts engendrés par cette utilisation en fonction des heures et du matériel utilisés, le tout comme indiqué au protocole d'entente.

Adoptée

CE-2013-1248*

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 724-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 8 655 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE COORDINATION DE MESURES D'URGENCE ET POUR LA DÉLOCALISATION DE LA CASERNE NUMÉRO 6 POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le règlement numéro 724-2013 comme suit :

- Par l'ajout, avant le premier considérant, du texte suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** ce conseil informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi des cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense; »

- Par le remplacement de l'article 1 par le suivant :

« 1. NATURE DE LA DÉPENSE

La Ville de Gatineau est autorisée à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction d'un nouveau centre de coordination de mesures d'urgence et à la délocalisation de la caserne numéro 6.

Les travaux consistent principalement en :

- la construction d'un centre de coordination de mesures d'urgence;
- la construction et l'ameublement de la caserne numéro 6.

Ces travaux seront réalisés selon et en conformité avec les plans préparés pour leur réalisation et pourront être exécutés par étape. »

- L'article 4 de ce règlement est abrogé.
- L'annexe « I » de ce règlement est abrogée.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1249 **SOUSSION 2013 SI 203 - ACHAT DE PRODUITS D'ÉCLAIRAGE DE VÉHICULES ET ACCESSOIRES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Malmberg Pièces de camion, 195, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S7, pour l'achat de produits d'éclairage de véhicules et accessoires, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 35 288,83 \$, incluant les taxes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 juin 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année débutant à la date d'adjudication du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description
04-15100-000	Actif - Magasin d'Aylmer
04-15110-000	Actif - Magasin de Hull
04-15120-000	Actif - Magasin de Gatineau
04-15130-000	Actif - Magasin de Buckingham
04-15150-000	Actif - Magasin principal - Traitement des eaux usées

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1250 **APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 23, 24, 25, 26, 27 ET 28 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 25, 26, 27, 28, 29 ET 30 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 25, 26, 27, 28, 29 ET 30 - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉROS 25, 26, 27, 28, 29 ET 30**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 23, 24, 25, 26, 27 et 28 accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 25, 26, 27, 28, 29 et 30, les listes des réquisitions numéros 25, 26, 27, 28, 29 et 30 ainsi que les listes des embauches numéros 25, 26, 27, 28, 29 et 30 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 23	Pièces de comptes à payer	3 565,52 \$	24 au 28 juin 2013
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	333 134,77 \$	24 au 28 juin 2013
Liste des réquisitions numéro 25	Pièces de comptes à payer	8 319,95 \$	24 au 28 juin 2013
Liste des embauches numéro 25	Embauches de personnel temporaire	361 009,16 \$	17 au 21 juin 2013
Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 24	Pièces de comptes à payer	5 330,20 \$	1 ^{er} au 5 juillet 2013
Liste PD numéro 26	Pièces de comptes à payer	287 450,76 \$	1 ^{er} au 5 juillet 2013
Liste des réquisitions numéro 26	Pièces de comptes à payer	4 889,91 \$	1 ^{er} au 5 juillet 2013
Liste des embauches numéro 26	Embauches de personnel temporaire	487 138,00 \$	24 au 28 juin 2013

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 25	Pièces de comptes à payer	13 569,96 \$	8 au 12 juillet 2013
Liste PD numéro 27	Pièces de comptes à payer	609 523,39 \$	8 au 12 juillet 2013
Liste des réquisitions numéro 27	Pièces de comptes à payer	13 340,15 \$	8 au 12 juillet 2013
Liste des embauches numéro 27	Embauches de personnel temporaire	1 576 801,02 \$	1 ^{er} au 5 juillet 2013

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 26	Pièces de comptes à payer	29 881,83 \$	15 au 19 juillet 2013
Liste PD numéro 28	Pièces de comptes à payer	862 684,50 \$	15 au 19 juillet 2013
Liste des réquisitions numéro 28	Pièces de comptes à payer	8 040,45 \$	15 au 19 juillet 2013
Liste des embauches numéro 28	Embauches de personnel temporaire	209 444,48 \$	8 au 12 juillet 2013

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 27	Pièces de comptes à payer	9 179,88 \$	22 au 26 juillet 2013
Liste PD numéro 29	Pièces de comptes à payer	524 247,02 \$	22 au 26 juillet 2013
Liste des réquisitions numéro 29	Pièces de comptes à payer	6 805,98 \$	22 au 26 juillet 2013
Liste des embauches numéro 29	Embauches de personnel temporaire	383 678,42 \$	15 au 19 juillet 2013

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 28	Pièces de comptes à payer	28 545,96 \$	29 juillet au 2 août 2013
Liste PD numéro 30	Pièces de comptes à payer	453 275,43 \$	29 juillet au 2 août 2013
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	4 767,69 \$	29 juillet au 2 août 2013
Liste des embauches numéro 30	Embauches de personnel temporaire	490 727,59 \$	22 au 26 juillet 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1251

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES C-25, C-26, C-27, C-28 ET C-29 POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 228 355,30 \$ - PÉRIODE DU 27 JUIN AU 31 JUILLET 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes des commandes C-25, C-26, C-27, C-28 et C-29 pour un montant total de 2 228 355,30 \$ pour la période du 27 juin au 31 juillet 2013.

Numéros de listes	Périodes	Montants
C-25	du 27 juin au 3 juillet 2013	360 866,73 \$
C-26	du 4 au 10 juillet 2013	841 839,12 \$

C-27	du 11 au 17 juillet 2013	417 839,98 \$
C-28	du 18 au 24 juillet 2013	374 992,34 \$
C-29	du 25 au 31 juillet 2013	232 817,13 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1252

AUTORISER L'AJUSTEMENT DE COÛTS DE LA SOUMISSION 2009 SP 125 - SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICES ACTUARIELS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1531 en date du 23 septembre 2009, octroyait à la firme Morneau Shepell un contrat sur une base horaire estimé à 235 000 \$, plus taxes, pour la période du 24 septembre 2009 au 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE pour faire face aux différentes modifications ayant eu lieu dans le domaine des régimes de retraite au cours de la période visée par la soumission, un nombre additionnel de 273 heures a été nécessaire, représentant un montant supplémentaire de 73 953 \$, taxes incluses :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les ajustements de coûts relatifs aux services actuariels au montant de 73 953 \$, taxes incluses, pour la période du 24 septembre 2009 au 30 juin 2013 et d'autoriser le trésorier à procéder aux paiements des factures impayées sur une base horaire, jusqu'à concurrence d'un montant total de 344 144 \$, taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-13310-411.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1253

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES CHIFFONNIERS-BÂTISSEURS D'EMMAÛS DE HULL INC. - 346, RUE CHARLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les chiffonniers-bâisseurs d'Emmaüs de Hull inc. a obtenu, le 15 avril 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 346, rue Charles;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les chiffonniers-bâisseurs d'Emmaüs de Hull inc. a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 346, rue Charles;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Les chiffonniers-bâisseurs d'Emmaüs de Hull inc. pour l'immeuble situé au 346, rue Charles.

Adoptée

CE-2013-1254 SOUSSION 2013 SP 172 - LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Informatique D.L. 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, pour la fourniture d'équipements informatiques pour un montant total de 427 638,02 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 juillet 2013, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme.

QUE ce comité accepte le financement de la location des équipements informatiques cités ci-haut par la firme HP Financial Services, 2344, rue Alfred-Nobel, suite 200, Saint-Laurent, Québec, H4S 0A4, et ce, au taux annuel de 271,58 \$ par tranche de 1 000 \$, pour un terme de 48 mois à compter de la date d'acceptation, pour un total approximatif de 464 551,76 \$, incluant les taxes. Le taux soumis est pour la période se terminant le 30 septembre 2013 et est variable en fonction de la date de livraison de la marchandise. Le loyer annuel est fixé à 116 137,94 \$, incluant les taxes, pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2014 à 2016 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13430-514-26875	23 475,00 \$	Service aux usagers - Location d'équipements informatiques
04-13493	1 067,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1255 SOUSSION - 2013 SP 221 - FOURNITURE ET IMPLANTATION D'UN LOGICIEL POUR LA GESTION DE PHOTOS - ACCEPTER LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres publics incluant les critères d'évaluation pour la fourniture et l'implantation d'un logiciel de photos (cahier des charges générales, cahier des charges particulières incluant la grille d'évaluation, la formule de soumission et le devis) et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public.

Adoptée

CE-2013-1256* CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DE 150 000 \$ AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CHALET DE SERVICES AU PARC DU RUISSEAU - DISTRICT DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le versement d'un montant supplémentaire de 150 000 \$, plus les taxes, au Club de tennis de Hull, et ce, conditionnellement à ce que le Club octroi le contrat de construction avant le 30 août 2013. Dans le cas contraire, le Club devra rembourser les sommes reçues à cette fin, moins les frais encourus pour les services professionnels déjà versés, au plus tard le 15 septembre 2013;

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 172 462,50 \$, incluant les taxes, à l'ordre du Club de tennis de Hull, à l'attention de madame Lise Toupin, présidente, 9, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3X5, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Hull.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13019-004	164 962,50 \$	District électoral de Hull-Val-Tétreau - Chalet - Club de tennis de Hull - Parc du Ruisseau
04-13493	7 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-13019-002	14 962,50 \$		District électoral de Hull-Val-Tétreau - À venir
18-13019-004		14 962,50 \$	District électoral de Hull-Val-Tétreau - Chalet - Club de tennis de Hull - Parc du Ruisseau

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1257*

SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE DE 20 000 \$ POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - CENTRE YOLANDE-DUVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 20 000 \$ à la Soupe populaire de Hull inc., à l'attention de monsieur Paul Surprenant, 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, à titre de subvention pour l'acquisition d'équipements;
- d'autoriser le trésorier à puiser au surplus affecté à l'ex-Hull - Conseillère du district de Hull-Val-Tétreau (budget discrétionnaire de madame Denise Laferrrière - Poste budgétaire 05-99-221), la somme de 20 000 \$ et à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	20 000 \$	Subventions diverses - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	20 000 \$		Surplus affecté - Subventions
02-11600-972		20 000 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1258

FERMETURE PARTIELLE DE LA RUE FORTIER, ENTRE LES RUES DUMAS ET SHERBROOKE - FÊTE DE RUE DU DÉPANNEUR SYLVESTRE - 22 SEPTEMBRE 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE le dépanneur Sylvestre est une initiative citoyenne d'entraide et de solidarité qui organise plusieurs activités sociales et communautaires tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE le dépanneur Sylvestre, en collaboration avec Action-Quartier, désire organiser une fête de quartier afin de dynamiser le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2013, le dépanneur Sylvestre invite les résidants à venir célébrer en utilisant une parcelle de la rue Fortier comme lieu de rassemblement;

CONSIDÉRANT QUE les résidants situés dans la zone d'activités seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et les spectateurs et n'occasionnera pas de détour majeur pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de fermeture des rues et ses modalités ont été analysés et recommandés favorablement par les différents services directement impliqués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Fortier, entre les rues Dumas et Sherbrooke, le 22 septembre 2013 de 11 h 00 à 20 h 00, dans le cadre de l'événement Fête de rue organisé par le dépanneur Sylvestre.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Installer et retirer toute la signalisation requise;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation à l'intérieur du périmètre fermé;
- Distribuer un avis écrit aux résidants situés dans la zone d'activités;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;

- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au centre de services de Hull, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2013-1259*

PROTOCOLE D'ENTENTE ASSOCIATION DE SOCCER DE HULL - GRAND PARTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est autonome, incorporé et implanté dans le secteur de Hull depuis 1979;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît l'organisme en tant que Grand partenaire et que sa mission est tout à fait reliée à la Politique des loisirs, du sport et du plein air adoptée en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire voir la réalisation d'activités sportives axées sur l'initiation, la récréation, le développement et l'excellence pour sa jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau donne accès à l'organisme aux terrains synthétiques extérieurs, aux terrains naturels extérieurs, au futur terrain synthétique intérieur, selon les ententes en vigueur avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et le complexe Branchaud-Brière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire de la majorité des terrains de soccer, des chalets de service dans les parcs et des espaces communautaires sur le territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et de verser la somme totale de 21 000 \$ à titre de Grand partenaire selon les modalités définies au protocole d'entente et comme défini au cadre de soutien aux organismes.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 7 000 \$ annuellement au 15 avril des années 2014 et 2015, au nom de l'Association de soccer de Hull, 207, boulevard Mont-Bleu, C.P. 89046, Gatineau, Québec, J8Z 3M1, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, le premier versement de 7 000 \$ pour l'année 2013 ayant déjà été autorisé par la résolution CM-2013-510.

L'exemption du coût de location de plateaux représente une perte de revenus de 241 000 \$, au tarif actuel, et la valeur reçue en services est estimée à une somme annuelle de 1 300 \$.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-70046-971 – Cadre de soutien, Loisirs, sports et plein air - Contributions.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de chacune des années 2014 et 2015 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1260*

PROTOCOLE D'ENTENTE CLUB SKINOUK - GRAND PARTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Club Skinouk est autonome, incorporé et implanté dans le secteur de Hull depuis 1992;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît le Club Skinouk comme Grand partenaire et que sa mission est tout à fait reliée à la Politique des loisirs, du sport et du plein air adoptée en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire voir la réalisation d'activités sportives axées sur l'initiation, la récréation, le développement et l'excellence pour sa jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau rend disponible les plateaux, les locaux, l'impression de photocopies, les envois postaux, une couverture d'assurance nécessaire à la réalisation de ces activités selon les procédures en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Club Skinouk met en place divers moyens pour favoriser l'accessibilité à la pratique de ces sports et le développement de l'excellence;

CONSIDÉRANT QUE le Club Skinouk a fait construire et gère une infrastructure, le Relais plein air, pour soutenir ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau donne accès au Club Skinouk à des locaux au stade Mont-Bleu pour de l'entreposage et des rencontres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et de verser la somme de 31 500 \$, dont 27 500 \$ a déjà été autorisé par la résolution numéro CM 2013-510, pour la première année et 25 500 \$ pour les deux années subséquentes à titre de Grand partenaire selon les modalités définies au protocole d'entente et comme défini au cadre de soutien aux organismes.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 4 000 \$ pour la première année, en complément de la somme de 27 500 \$ déjà autorisée par la résolution numéro CM-2013-510, pour un total de 31 500 \$ en 2013 et 25 500 \$ pour les deux années subséquentes au 15 avril des années 2014 et 2015, au nom du Club Skinouk, 397, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 3P9, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

L'exemption du coût de location de plateaux pour l'entreposage représente une perte de revenus de 1 040 \$ au tarif actuel et la valeur reçue en services est estimée à une somme annuelle de 8 223 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir la somme de 25 500 \$ au budget de chacune des années 2014 et 2015 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	4 000 \$	Cadre de soutien - Service des loisirs, des sports et du plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1261 **SUBVENTION DE 100 \$ - SOCIÉTÉ PARKINSON QUÉBEC - RÉGION OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Société Parkinson Québec – Région Outaouais, 3, rue de l'Hémisphère, Gatineau, Québec, J9A 3E8, à titre de subvention pour la Grande randonnée Parkinson 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1262 **SUBVENTION DE 100 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 33 - ACTIVITÉS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Légion royale canadienne, filiale 33, à l'attention de monsieur Alain Couture, 59, rue Bancroft, Gatineau, Québec, J9H 4N6, à titre de subvention pour les activités de 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1263 **SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TEMPLETON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Templeton, à l'attention de madame Sylvie Giroux, secrétaire, C. P. 85005, Gatineau, Québec, J8P 7V2, à titre de subvention pour leurs activités à venir.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1264 **SUBVENTION DE 750 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS ET RÉSIDANTES DU QUARTIER WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de l'Association des résidants et résidentes du quartier Wright, à l'attention de monsieur Geoff Wright, 320, boulevard Saint-Joseph, C. P. 79104, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour la fête champêtre qui aura lieu le 14 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	750 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1265 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - ACTIVITÉS 2013 DU REGROUPEMENT LES GENS ACTIFS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de madame Rachelle Simard, secrétaire et trésorière, 123-165, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 1K8, à titre de subvention pour les activités 2013 du Regroupement « Les gens actifs ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	1 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1266 **SUBVENTION DE 1 675 \$ - CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - SPECTACLE BÉNÉFICE - 14 DÉCEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 675 \$ à l'ordre du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Robert H. Parent, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, à titre de subvention pour le spectacle bénéfique qui aura lieu le 14 décembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	125 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79937-972	1 000 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1267 **SUBVENTION DE 5 000 \$ - ÉCOLE PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU - 60^e ANNIVERSAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'École Pierre Elliott Trudeau, à l'attention de monsieur Chris Schaler, 2, rue Millar, Gatineau, Québec, J8Y 3N3, à titre de subvention pour le 60^e anniversaire de la construction de l'école.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	5 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	5 000 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		5 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1268 **PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DE VISION MULTISPORTS OUTAOUAIS - 16 AOÛT 2013 - 575 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Angers et Stéphane Lauzon à participer à l'activité bénéfique au profit de Vision Multisports Outaouais qui aura lieu le 16 août 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 575 \$ à l'ordre de Vision Multisports Outaouais, à l'attention de monsieur Alain Gagné, directeur général, 100-499, boulevard Labrosse, Gatineau, Québec, J8P 4R1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	75 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	250 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79941-972	250 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1269 **PARTICIPATION ET SUBVENTION - ENTRE DEUX ROUES - 15^e ROULETHON - 14 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL - 6 000 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon et monsieur le conseiller Patrice Martin à participer à une activité de l'organisme Entre deux roues, soit le 15^e Roulethon qui aura lieu le 14 septembre 2013.

De plus, ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de Entre deux roues, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre de subvention à cette activité.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79935-972	200 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	5 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1270
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-1345

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU - RÉUNIONS DES COMITÉS PERMANENTS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - SAINT-JOHN'S, TERRE-NEUVE - 4 AU 7 SEPTEMBRE 2013 - 2 400 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer aux réunions des comités permanents de la Fédération canadienne des municipalités à Saint-John's, Terre-Neuve, du 4 au 7 septembre 2013.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement pour une dépense maximale de 2 400 \$, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11494-417	2 400 \$	Recherche et soutien - District électoral de Bellevue - Frais de recherche

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1271 **SUBVENTION DE 10 000 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE CÔTE-DU-NORD - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

CONSIDÉRANT QUE l'école Côte-du-Nord prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école Côte-du-Nord relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école Côte-du-Nord, par l'entremise du comité de la cour d'école, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire 2013 de la conseillère du district électoral de l'Orée-du-Parc désire contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école Côte-du-Nord :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 10 000 \$ pour aider au financement du projet d'embellissement de la cour de l'école Côte-du-Nord provenant du budget discrétionnaire 2013 de la conseillère du district électoral de l'Orée-du-Parc;
- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais établissant les obligations et les modalités reliées à l'aide financière.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972-26876	10 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1272*

AFFECTATION DES BRIGADIERS SCOLAIRES ADULTES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2013-2014 EN FONCTION DE LA POLITIQUE S-ING-2005-01

CONSIDÉRANT QUE 114 affectations de brigadiers scolaires sont nécessaires selon la politique S-ING-2005-01 en vigueur afin d'assurer une sécurité adéquate aux abords des écoles primaires;

CONSIDÉRANT QUE 17 nouvelles demandes d'affectation de brigadiers scolaires adultes ont été adressées à la Ville de Gatineau et que six d'entre elles ne satisfont pas aux critères de la politique S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QUE deux passages ont été abolis au cours de l'année 2012-2013;

CONSIDÉRANT QU'un passage a acquis le statut de site en sursis pour l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier, doit assurer de façon efficace la sécurité des écoliers du niveau primaire sur l'ensemble de son territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les 114 affectations de brigadiers scolaires adultes pour la rentrée 2013-2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29100-136 – Brigade scolaire adulte, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2014, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1273

PARTICIPATION ET SUBVENTION - L'AUTRE CHEZ-SOI - LEVÉE DE FONDS AU CLUB DE GOLF TECUMSEH - 25 AOÛT 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON - 150 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à participer à la levée de fonds au profit de L'Autre Chez-Soi qui aura lieu au Club de golf Tecumseh le 25 août 2013.

De plus, ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de L'Autre Chez-Soi, à l'attention de monsieur Marcel Proulx, 16, rue Pine, Gatineau, Québec, J9H 3Y6, à titre de subvention dans le cadre de la levée de fonds au profit de L'Autre Chez-Soi.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	150 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1274

SOUSSION 2013 SI 115 - MATÉRIEL ET PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE 2013**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme John Meunier, 4105, rue Sartelon, Ville Saint-Laurent, Québec, H4S 2B3, pour la fourniture de certains matériaux et produits chimiques de laboratoire, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif sur une période deux ans de 42 541,20 \$, incluant les taxes, et ce, conformément avec les documents d'appel d'offres et à sa soumission déposée le 14 mai 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme pour ces produits.

Produits	Prix unitaire annuel (excluant les taxes)
Filtre en fibre de verre de 47 mm (0,7 um)	595,20 \$
Filtres en fibre de verre de 47 mm (1,5 um)	712,00 \$
Filtres (membrane) en esters de cellulose mélangés de 47 mm de diamètre	10 290,00 \$
Tube de réactif à digestion DCO (demande chimique en oxygène), basse gamme (3 à 150 mg/l)	3 672,00 \$
Tube de réactif à digestion DCO (demande chimique en oxygène), haute gamme (20 à 1500 mg/l)	2 295,00 \$
Milieu présence/absence	936 ,00 \$

Le contrat sera d'une durée de deux ans débutant à la date d'adjudication. Les prix seront fixes et fermes pour la première année du contrat et après cette période les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds seront pris jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires, à même les postes budgétaires 02-41450-636 « Laboratoire - Usine de traitement des eaux usées – Produits chimiques » et 02-41450-645 « Laboratoire – Usine de traitement des eaux usées – Fournitures spécialisées ».

Le montant total du contrat ne pourra totaliser la somme de 100 000 \$, ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2014 et 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1275

SUBVENTION DE 2 100 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE MASSON-ANGERS - FESTIVAL DE SOCCER (5 À 8 ANS) - 17 AOÛT 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 100 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Masson-Angers, C. P. 2424, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour le Festival de soccer (5 à 8 ans) qui aura lieu le 17 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79947-972	2 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1276 **PARTICIPATION ET SUBVENTION - ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DE L'AMICALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'OUTAOUAIS - 22 AOÛT 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILLION - 270 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le conseiller Pierre Phillion à participer à une activité le 22 août 2013 au profit de l'Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Phillion à subventionner cette activité pour un montant de 150 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 270 \$ à l'ordre de l'Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jacques de Bellefeuille, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	270 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1277 **SOUMISSION 2013 SP 185 - CHEMIN DE LA SAVANE - RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE, CHAUSSÉE ET FEUX DE CIRCULATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la reconstruction de la conduite d'eau potable, de la chaussée et des feux de circulation sur le chemin de la Savane, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 656 145,44 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 août 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30651-006-26877	172 056,99 \$	Atténuation de vitesse et feux de circulation - Feux de circulation
18-13021-007-26878	544 871,36 \$	Taxe dédiée aux infrastructures 2013 - Réfections - Aqueduc - Chemin de la Savane
06-30695-019-26879	1 823 707,40 \$	Divers travaux - Réfection et aménagement du réseau routier - Taxe d'essence Canada-Québec - Chemin de la Savane, entre les rues Saint-Antoine
		et
04-13493	115 509,69 \$	Robinson TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1278

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN DE RÉALISER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE PAPINEAU, PHASE 1, EN PÉRIODE NOCTURNE, SOIT ENTRE 21 H ET 7 H, DU 14 AU 16 AOÛT 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection des services municipaux de la rue Papineau, à l'intersection du boulevard Maisonneuve, sont présentement en cours et que ceux-ci se terminent prochainement;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-2013-1075 en date du 26 juin 2013 autorisait l'entrepreneur Les Constructions CJRB Inc. à réaliser des travaux en dehors des heures permises, du vendredi 18 h au lundi 5 h, et ce, entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Les Constructions CJRB inc. a fait une demande pour travailler de nuit pour compléter les travaux de réfection, soit entre 21 h et 7 h du 14 au 16 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de réaliser les travaux de réfection des services municipaux de la rue Papineau, à l'intersection du boulevard Maisonneuve, en période nocturne, soit entre 21 h et 7 h du 14 au 16 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1279*

ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 300, CHEMIN INDUSTRIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 98-2003 et ses amendements concernant l'entente relative à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

Propriété/projet	Requérant
300, chemin Industriel	6881564 Canada inc.

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1280

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE TREMBLAY AU POSTE DE CHEF DE DIVISION, RÉSIDENTIELLE - SERVICE DE L'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division, Résidentielle au Service d'évaluation, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Nathalie Tremblay au poste de chef de division, Résidentielle au Service d'évaluation (poste numéro EVA-CAD-012 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur du Service d'évaluation.

Madame Nathalie Tremblay est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de Madame Nathalie Tremblay sera celui de la classe 5, échelon 6 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Nathalie Tremblay est assujettie à une période d'essai de douze mois. La date d'entrée en fonction de madame Nathalie Tremblay sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-115 – Évaluation – Rémunération régulière – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1281

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ALEXANDRE PIRSCH AU POSTE D'AGENT AU PROGRAMME FAMILLES ET AÎNÉS - DIVISION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Alexandre Pirsch sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Alexandre Pirsch à titre d'agent au programme familles et aînés à la Division de la qualité de vie et du développement communautaire du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période ne pouvant excéder le 28 avril 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Alexandre Pirsch au poste d'agent au programme familles et aînés pour une période de douze mois ne pouvant dépasser le 28 avril 2014.

Le salaire de monsieur Alexander Pirsch sera celui de la classe 10, échelon 4 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59130-132 – Division – Qualité de vie et développement communautaire – Temporaires – Cols blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1282

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR PATRICK RACICOT AU POSTE DE TECHNICIEN EN PLANIFICATION DE PROJETS, GÉNIE CIVIL - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Patrick Racicot sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Patrick Racicot à titre de technicien en planification de projets, Génie civil à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour la période du 2 septembre au 1^{er} novembre 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Patrick Racicot à titre de technicien en planification de projets, Génie civil, sous la gouverne du chef de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour la période du 2 septembre au 1^{er} novembre 2013.

Le salaire de monsieur Patrick Racicot est celui de la classe 8, échelon 3 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71420-132 – Entretien des parcs et aménagements – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1283

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI AVEC L'EMPLOYÉ 105375

CONSIDÉRANT QUE l'employé 105375 est absent de façon continue depuis le 11 novembre 2006, que le médecin expert de la Ville indique, dans son rapport du 14 janvier 2013, qu'il le considère « en invalidité totale permanente face à tout travail rémunérateur »;

CONSIDÉRANT QUE la décision de la Régie des rentes du Québec à l'effet que l'employé 105375 est admissible à une rente d'invalidité grave et permanente reconnue par l'équipe d'évaluation médicale de la Régie, et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mette fin au lien d'emploi avec l'employé 105375.

Adoptée

CE-2013-1284

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI AVEC L'EMPLOYÉ 106087

CONSIDÉRANT QUE l'employé 106087 est absent de façon continue depuis le 15 septembre 2010;

CONSIDÉRANT son taux d'absentéisme de plus de 68 % depuis 2006;

CONSIDÉRANT les informations médicales de son médecin traitant à l'effet que l'employé 106087 ne sera jamais en mesure de faire son travail ni un autre travail;

CONSIDÉRANT QUE la décision de la Régie des rentes du Québec à l'effet que l'employé 106087 est admissible à une rente d'invalidité grave et permanente reconnue par l'équipe d'évaluation médicale de la Régie et ce rétroactivement au 1^{er} décembre 2011 :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mette fin au lien d'emploi avec l'employé 106087.

Adoptée

CE-2013-1285

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 109251

CONSIDÉRANT qu'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de cinq jours sans traitement à l'employé 109251 pour les fautes reprochées.

Les dates de suspensions seront déterminées par le service concerné en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

LUC MONTREUIL
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif